

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 11

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

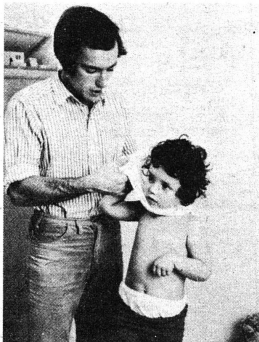
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

VALAIS



LA PREMIERE TRANCHE EN TRAVERS DU GOSIER

Les discussions autour du Nouveau Droit de la Filiation, et plus particulièrement l'exposé de Me Gilles Petitpierre le 8 octobre à Martigny lors de la Journée des Femmes valaisannes au Comptoir de Martigny, ont inspiré les réflexions suivantes à notre correspondante valaisanne:

Il y a la Sainte Famille, les grandes familles... LA famille, cellule originelle et protégée de notre société. Elle est, hélas, en grand péril, sapée, minée, disent d'anciens, par le nouveau droit sur la filiation. Et l'échec du référendum a sonné, pour beaucoup en Valais, comme un glas.

Retirer au pater familias son droit de décision, décapiter de son chef l'union conjugale? La hiérarchie étant la clef de voûte de tout édifice social, c'est codifier l'anarchie: chacun alors de tirer à hue et à dia jusqu'à ce que s'en mêle le juge des mesures protectrices, discussions, protestations, divorce.

Retirer aux parents leurs droits naturels et absolus sur leurs enfants, les obliger à assurer leur entretien et leur formation, au-delà de leur majorité, alourdir leurs charges et limiter leurs prérogatives? Alors qu'il est dit: «Tes père et mère honoreras...», l'Etat aiguise les dents des jeunes lous contre leurs géniteurs!

Que des époux, également conscients et responsables de leurs devoirs, coopèrent au bien de l'union conjugale, que des pères et mères exercent, de concert, leur autorité parentale, il n'est, semble-t-il, pas évident à beaucoup, que cela renforce le lien matrimonial. Que des enfants puissent jouir d'une certaine autonomie, apprendre à assumer personnellement leurs droits et leurs devoirs, est-ce une invite à la subversion?

Toute atteinte au vénérable monument législatif semble sacrilège, signe révélateur de la décadence des temps.

Tradition, ô tradition, Ecône ainsi soit-il! Et dans les cercles et les assemblées où se discute le nouveau droit de la famille, les polémiques sont vives. Car les sociétés féminines et les partis politiques piochent le sujet: commission du BPW à Sierre, exposé de Mme Donnet à l'ASTUV de Sion, conférence de Me Gilles Petitpierre à Martigny, débat contradictoire avec Me Fontaney et Me Lovey, sous l'égide du PDC, enfin, le samedi 13 novembre à Sion, lors de l'assemblée générale des femmes universitaires, l'avant-projet de loi sur les effets du mariage et les régimes matrimoniaux sera présenté et discuté.

«Si, comme nous, les Romains avaient sans cesse adapté leurs lois à l'évolution des mœurs, ils auraient couronné leur législation d'un code Panem et Circenses», disait Me Lovey, lors d'un débat sur la nou-

velle loi de la filiation. «Regrettable lacune», rétorquerai-je, «à l'ère de la consommation et des loisirs, nos juristes en eussent pu tirer grand profit».

Ne plus reconnaître le mariage comme l'institution spécifique de la filiation, quelle erreur, quel recul! Imposer à la mère non mariée, un curateur, quelle motion de défiance à son égard, quelle intolérable atteinte à sa liberté! Donner au père de l'enfant illégitime un droit de visite, et que l'Etat serve d'entremetteur pour que Monsieur puisse en tout bien, tout honneur, rencontrer sa maîtresse! Alors que tant d'enfants souffrent d'avoir un père alcoolique ou repris de justice, pourquoi infliger à l'enfant naturel un père de conduite indigne? Faire éclater, jusqu'à vingt ans après, un scandale qui salira une famille honorablement connue. Et dépouiller enfin l'épouse et les enfants légitimes d'une part de l'héritage!

Oui, Mesdames, vous opiniez du chef et du bonnet aux propos de Maître Lovey. Et ces objections vous ont convaincues. La famille est un bastion que l'épouse légitime et respectable, sinon respectée par un mari volage veut défendre à tout prix, pour elle, pour les siens, contre la fille de mauvaise vie, contre l'enfant du péché. Oui, je suis aussi dans le cocoon et combattrais, de toutes mes forces, gerces, mites et larves destructives. Mais...

L'enfant ne doit-il pas être un centre de gravité, le pôle magnétique du droit de la filiation? Et, quelles que soient les circonstances de leur naissance, ne doivent-ils pas, en toute justice, avoir juridiquement au moins tous les mêmes droits?

Tout père n'est-il pas responsable de son enfant et tenu de remplir ses devoirs et ses obligations envers lui? La dignité de la mère est-elle attachée à l'alliance portée à l'annulaire? La femme qui élève son enfant seule, malgré les difficultés matérielles, affectives, sociales, n'aura-t-elle pour tout soutien que des mesures discriminatoires et attitudes hostiles? La petite action en paternité que d'anciens regrettaient n'était-elle pas un: «Je paie et tais-toi!»

C'est une obligation fondamentale de notre société, disait Me Fontaney, que de donner à chacun les mêmes chances d'épanouissement et que d'aider les plus défavorisés. Tel est l'esprit de la nouvelle législation. Sachons, «lorsque l'enfant paraît», l'accueillir.

Françoise Bruttin

GENEVE

Activités d'automne à Genève. Comme toujours, c'est le moment de l'année où l'activité la plus dynamique se déchaîne.

Au Centre de liaison, c'était le 20 octobre la réunion d'automne, dite des présidentes.

Me Cécile Ringgenberg, avocate au CERN, a fait un exposé lucide sur le nouveau droit matrimonial, et encouragé une discussion par groupes sur les points suivants:

- époux partenaires: mêmes droits - mêmes responsabilités
- le choix du nom
- le droit de cité de l'épouse
- le droit de la demeure conjugale et la limitation du droit de résilier le bail, de vendre l'immeuble
- la répartition des tâches familiales et la part aux revenus
- le choix et l'exercice d'une profession par les époux
- le devoir de renseigner son conjoint
- office de consultation et rôle du juge
- administration, jouissance et droit de disposer des revenus et des biens
- partage du bénéfice et droit de succession de l'époux survivant.

Une discussion générale tenta ensuite d'établir une synthèse de tous les arguments exposés. Mme Chambord-Junod, présidente du Centre de liaison, insista pour que les personnes présentes diffusent le plus largement possible autour d'elles leurs informations sur le nouveau droit matrimonial, en organisant rencontres et discussions durant cet hiver.

Lyceum-Club de Genève

Le dimanche 6 novembre à Berne, Mme Nelly Turtach de Genève, a organisé un concours musical flûte et piano, dont nous rapporterons plus longuement les résultats.

Le Club de Genève de l'Association des Femmes de Carrières libérales et commerciales a le plaisir de convier ses membres le samedi 13 novembre 1976 à l'hôtel Bristol dès 15 h. 30 afin d'entendre Mademoiselle Martine BAER. Mlle Baer est assistante sociale interentreprises à Genève et elle parlera de sa profession. Son exposé présentera certainement le plus grand intérêt.

FRIBOURG

Création du Centre

«Information Personnes-Couples-Familles» (IPCF)

Fondée le 2 février dernier, l'Association «Information personnes-couples-familles» présentait à la presse dernièrement. Il s'agit d'une organisation faite destinée à grouper des collectivités et des personnes dans le but de promouvoir une large information dans les domaines de la sexualité, du planning familial, de la vie du couple, de l'éducation, de la consommation, du conseil juridique. Font actuellement partie de l'Association: le Centre de liaison, l'Ecole des parents, la Croix-Rouge, le Centre de consultations conjugales, la Commission pastorale des migrants.

En remontant à l'origine de cette création, on trouve des milieux qui, il y a quelques années déjà, se préoccupaient de la mise sur pied dans notre canton d'un Centre de planning familial. C'est ainsi que le Centre de liaison des associations féminines avait en 1974 sa propre commission du planning. Puis, le Département cantonal de la Santé publique ayant fondé

le Centre de planning, cette commission fut mise en veilleuse, mais assez rapidement informée de certaines insuffisances du Centre de planning (une seule personne en service et parlant uniquement le français), la Commission se remit à la tâche. Elle rencontra des partenaires dont les préoccupations rejoignaient les siennes.

Alors commença le long travail de la mise sur pied d'un organisme, l'établissement des statuts, et ce fut la création de l'IPCF. Cela au cours de nombreuses séances où œuvrèrent d'arrache-pied les délégués des cinq associations citées plus haut avec la collaboration d'un membre du Département de la Santé publique.

Si le Planning familial fut à l'origine de l'IPCF, il reste une de ses priorités. En effet, chargé par la Direction de la Santé publique et des Affaires sociales de soutenir, de conseiller l'actuel Centre de planning, l'IPCF a pris la responsabilité de la formation de deux personnes qui seront ap-

pelées à fonctionner d'ici une année en tant que conseillers en planning.

L'IPCF se propose également d'établir la liaison avec: médecins, services hospitaliers en gynécologie-obstétrique, psychologues, psychiatres, juristes, éducateurs, etc., qui peuvent, de près ou de loin participer à l'information telle qu'il entend la promouvoir.

L'IPCF souhaite pouvoir développer d'autres initiatives, toutes au service des personnes, couples et familles. Mais, est-il besoin de le dire, l'Association part sans aucun moyen financier. Elle fait appel à des subsides, bourses, et compte beaucoup sur l'appui de ses membres. Elle lance un pressant SOS à toutes les personnes et collectivités que son activité intéresse, afin qu'elles adhèrent à l'Association, apportant leur appui moral et matériel à une réalisation indispensable à notre canton.

La cotisation annuelle à l'Association pour le Centre «Information personnes-couples-familles» est de Fr. 15.— pour les personnes et de Fr. 50.— pour les associations.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la présidente: Madame Piera Fleiner-Gerster, Riedel 9 à Marly.

G. Chablais

VAUD

L'ADF, groupe de Lausanne ANNONCE:

Tous les jeudis du mois de novembre, ainsi que le premier jeudi du mois de décembre: COURS d'instruction civique (Fr. 8.— par séance) à la MAISON DE LA FEMME, à 20 h. 30.

Tous les jeudis, de 14 h. à 17 heures, Bureau d'information féminine: l'ADF essaie de renseigner les femmes sur n'importe quel problème: venez ou téléphonez! à la MAISON DE LA FEMME, rue de l'Eglantine 6, tél. 233322.

Aux mêmes heures le jeudi, ainsi qu'un quart d'heure avant toute réunion à la MAISON DE LA FEMME, la Bibliothèque est ouverte et met à la disposition des membres de l'ADF des livres écrits par des femmes et de nombreux ouvrages féministes récents.

LE LYCEUM-CLUB ANNONCE

- Le vendredi 12 novembre, 17 h. Causerie d'Alain Gruber: «Collections du Musée national destinées au Château de Prangins».
- Le vendredi 19 novembre, 17 h. Causerie d'Edith Meystre: «Autour de Madame de Krudener».
- Vendredi 26 novembre, 17 h. Quartier: Françoise Faller, hautboïste, Edmée Girardet, violoniste, Berthe Viret, altiste, Colette Vauthey, violoncelliste, dans des œuvres du XVIIIe siècle.
- Vendredi 3 (de 15 à 22 h.) et samedi 4 décembre (de 9 à 19 h.): Boutique des artistes lyonnaises.
- Vendredi 10 décembre, 17 h.: Causerie d'Elisabeth Burnod: «La séparation des mondes» et signature de son ouvrage «Le dimanche padouan».

Décès de

† Mme Lucie Givel, députée

Nous avons appris avec regret le décès de Mme Lucie Givel-Bonnet, députée du Parti radical-démocrate vaudois pour l'arrondissement de Romanel.

Infirmière de formation, Lucie Givel savait les difficultés et les craintes de son prochain et elle s'efforçait à les soulager avec un zèle infatigable.

Militant pour l'introduction du suffrage féminin dans notre canton, elle avait eu la satisfaction non seulement de voir triompher sa cause mais encore d'en assumer le développement naturel en siégeant dans les conseils législatifs. Outre le Grand Conseil vaudois, Mme Lucie Givel siégeait au conseil communal de Renens.

† Suzanne BARRAS-STAUD

Mme Suzanne BARRAS-STAUD est décédée récemment à Villeneuve. Conseillère communale depuis 1967, elle fut présidente du Conseil en 1969. Toujours disponible et prête à rendre service, elle a droit à la reconnaissance de toute la communauté villenoise.

SUISSE ALEMANNIQUE

Schaffhouse

UN EXECUTIF SE FEMINISE

Pour la première fois dans le canton de Schaffhouse, une femme a été élue dans un conseil exécutif communal. Il s'agit de Mme Dora HORNER, jardinière d'enfants, qui a été élue membre du Conseil municipal de TRASADINGEN.

ATS

ROME

sagittair tours

London Air Tours

AGENCE: 84-86, rue de Lausanne - 1202 GENEVE
Réservation: (022) 32 08 03 - 31 44 96 - 31 74 66